



**Syndicat National Force Ouvrière  
des Finances Publiques  
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839  
29228 BREST CEDEX 2  
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

[fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 14 DÉCEMBRE 2021**  
*Compte rendu*

**Ordre du jour :**

- 1) *Transfert de la mission de relance amiable des déclarations de succession au PCRCP,*
- 2) *Ponts naturels 2022,*
- 3) *Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2021,*
- 4) *Présentation du DUERP 2020 et du PAP 2021,*
- 5) *Reclassement de l'agent Berkani de la Trésorerie de Landivisiau,*
- 6) *Mise en place d'un comité de pilotage « Service facturier » (SFACT),*
- 7) *Points divers.*

Le Comité technique de la DDFIP29 présidé par M BROCARD s'est tenu à Quimper le mardi 14 décembre 2021.

**Transfert de la mission relance amiable des déclarations de successions au PCRCP :**

La relance amiable des défailants en matière de succession fait partie des missions dont le service de l'enregistrement a la charge depuis septembre 2017.

La Direction fait le constat d'un retard dans cette procédure de relance en lien notamment avec un applicatif de gestion ne permettant pas d'assurer un suivi fiable des opérations...

Elle ajoute que les enjeux financiers sont importants en terme de droits puisque ceux-ci s'élèvent fin octobre après relance à 2 086 025 € sur Brest et 7 249 036 € sur Quimper.

Dans ce contexte, la Direction estime qu'il est pertinent de confier cette mission au PCRCP en transférant les travaux de relance des successions en son sein. En amont de ce transfert, les équipes de Quimper du PCRCP avaient mené dès janvier 2021 une présélection des dossiers susceptibles d'être retenus pour des contrôles. La Direction prévoit le transfert d'un emploi dans le cadre de cette opération.

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** n'a pas manqué de rappeler à la Direction notre intervention en Comité technique du 24 novembre 2015, où nous avons pointé l'importance du maintien de la mission de gestion de la relance amiable des successions (ex FI) au sein des services du contrôle fiscal.

Force est de constater qu'en raison d'un applicatif obsolète et de l'impact des restructurations et des suppressions d'emplois au sein des SPF-E, la situation des relances amiables des successions s'est fortement dégradée ce qui a eu pour

conséquence de bloquer la relance contraignante, la taxation d'office et le contrôle des déclarations..

**F.O.- DGFIP29 a donc pris acte de cette prise de conscience tardive de la Direction, pour autant nous n'avons pas manqué de rappeler combien il aurait été plus pertinent de tenir compte de nos arguments à l'époque, cela aurait sans doute permis de garder une cohérence pour l'organisation de cette mission ainsi que son suivi. Nous n'avons pas manqué de rappeler aussi qu'à l'instar des restructurations abracadabrantesques en cours, il est toujours temps de retrouver ses esprits en arrêtant le processus NRP, et ce, afin d'éviter une catastrophe annoncée...**

**F.O.- DGFIP29** ainsi que les autres organisations syndicales se sont abstenues sur ce point d'ordre du jour.

### **Ponts naturels 2022 :**

En introduction, la Direction a indiqué qu'en 2022, le calendrier des jours fériés offrait trois ponts naturels possibles : le vendredi 27 mai, le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.

Dans ce contexte, la Direction a précisé qu'elle proposait de retenir ces trois ponts naturels et que les services seraient fermés à cette date, sous réserve de se laisser la possibilité d'ouvrir certaines unités dans le cadre de la campagne IR 2022...(sic).

Lors de son intervention, la délégation **F.O.-DGFIP29** a rappelé son positionnement constant depuis plusieurs années sur les ponts naturels, sujet qui recueille l'assentiment d'une très large proportion de collègues.

Alors que plusieurs départements ont pu acter sans réserve ces 3 possibilités de ponts naturels lors des votes émis au sein de leurs CTL début novembre, la Direction Générale a cru bon depuis, d'appeler les Directions locales à proposer ces 3 dates assorties d'une réserve au regard du déroulement de la campagne déclarative...

**F.O.- DGFIP29** a indiqué que la perspective de cibler certaines catégories de services comme étant éligibles à l'ouverture le vendredi 27 mai, était de caractère discriminant pour les collègues qui s'investissent sans compter pour rendre le meilleur service public aux usagers.

**F.O.- DGFIP29** a rappelé que l'organisation de la campagne IR 2021 a été particulièrement longue et pénible pour les services départementaux confrontés à un manque de moyens prégnant. Dans ce contexte, la possibilité de souffler un peu à l'occasion du pont de l'ascension reste très bénéfique pour les collègues et sans conséquence pour le service public sur l'ensemble de la période de campagne.

Nous déplorons que le Directeur soit resté arc bouté sur un sujet qui n'aurait pas dû donner lieu à controverse. **F.O.-DGFIP29** ainsi que l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre ce point d'ordre du jour proposé lors de ce Comité technique.

### **Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2021 (gestion 2020) :**

Concernant les catégories A,B et C les agents évalués sur la période concernée sont au nombre de 841. Toutefois, 98 agents non pas été évalués car n'ayant pas exercé au moins

180 jours en 2020, 38 agents ont refusé de participer à l'entretien professionnel. La Direction a indiqué avoir enregistré 5 recours hiérarchiques dont 4 ont pu obtenir satisfaction ainsi qu'un rejet partiel.

**F.O.- DGFIP29** a condamné la prise en compte du tableau synoptique par le chiffrage des cotations de ses 4 principaux items comme critère de sélection notamment pour les tableaux d'avancement, laissant une place prépondérante à l'arbitraire.

**F.O.- DGFIP29** a aussi dénoncé la suppression d'une possibilité de recours de second niveau auprès d'une CAP nationale faisant suite à une CAP locale.

**F.O.- DGFIP29** a également condamné l'absence d'évaluation pour les agents présents moins de 180 jours, ce dispositif étant de nature à réduire leurs possibilités d'accéder à une promotion intra ou inter catégorielle.

### **DUERP 2020 et PAP 2021 :**

Dans le prolongement de l'avis rendu par le CHS-CT, le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention ont été présentés lors de ce Comité technique local.

La Direction a rappelé que les axes, qui avaient prévalu à l'élaboration du plan de prévention, reposaient sur les actions correctives à mener dans le cadre du dépistage du Radon, de l'hygiène sur les lieux de travail et des risques psychosociaux.

Concernant les prestations de nettoyage, la Direction a indiqué avoir remis une grille d'évaluation auprès des services afin de recenser les manquements constatés au regard des obligations de résultat des prestataires en vue de l'application d'éventuelles pénalités.

Sur le sujet, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé les marchés nationaux attribués dans des logiques d'économies à des prestataires peu regardants sur le qualitatif de leurs prestations et les conditions de travail de leurs salariés...

Concernant la campagne DUERP/PAP, **F.O.- DGFIP29** a rappelé en séance que, d'année en année, les collègues témoignaient d'un certain désintérêt pour cet exercice, alors qu'en parallèle les conditions de travail se dégradent avec des relations au travail de plus en plus tendues ainsi que des pathologies physiques et psychiques de plus en plus nombreuses.

Pour **F.O.- DGFIP29**, cela tend à démontrer que ce plan d'action ne prouve pas son efficacité et cela nous amène à penser qu'il vise bien davantage à dédouaner l'administration qu'à réellement améliorer les conditions de travail des personnels.

Concernant les risques psychosociaux, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé des réponses de l'administration absolument pas à la hauteur des enjeux en terme de prévention: les incidences en lien avec le sous-calibrage des effectifs par rapport aux charges de travail, les réformes incessantes notamment le NRP, le manque de visibilité et la perte de sens au travail, doivent selon l'administration pouvoir trouver des solutions dans le cadre de mesure de type organisationnelle ou immobilière. Pour **F.O.-DGFIP29**, cette politique n'est pas de nature à supprimer le risque dans le contexte où le manque de moyens humains reste le principal vecteur de développement des RPS !

**F.O.- DGFIP29** a également dénoncé la cotation dans le DUERP des RPS dans la catégorie des risques « MODERES » et « NON URGENTS ». Pour **F.O.- DGFIP29**, les situations de souffrance au travail devraient toutes être répertoriées comme « INTOLERABLES » et « URGENTES ». **Nous considérons que cette banalisation des risques psychosociaux est inacceptable. !**

#### **Fermeture de la trésorerie de Landivisiau : situation de l'agent « Berkani » :**

La Trésorerie de Landivisiau sera transférée au SGC de Morlaix au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans ce contexte l'agent d'entretien ne pourra plus y exercer ses fonctions.

Des propositions de reclassement pourront lui être proposées notamment sur le CFP de Morlaix par la DDFIP29 ou par la Mairie gestionnaire du site de Landivisiau dans le cadre d'une éventuelle création de MSAP voire d'un accueil de proximité. Dans l'hypothèse où la procédure de reclassement ne pourrait aboutir, le licenciement de l'agent serait alors envisagé, la commission consultative paritaire compétente doit se tenir le 24 mars 2022.

**F.O.- DGFIP29** a indiqué que dans le contexte imminent de la fermeture de la Trésorerie de Landivisiau il était plus qu'urgent d'informer l'agent d'entretien des conséquences de cette fermeture pour son emploi et des éventuelles perspectives de reclassement qui pourraient lui être proposées.

**F.O.- DGFIP29** a déploré que bien trop souvent les Commissions Consultatives paritaires (CCP) se transforment en chambre d'enregistrement pour acter les dossiers en inaptitude ou en licenciement des agents Berkany suite à des restructurations du réseau.

**F.O.- DGFIP29** a rappelé sa revendication en ce qui concerne la résorption du travail précaire et notamment son exigence de la titularisation des agents contractuels « Berkani ».

#### **Mise en place d'un comité de pilotage service facturier « SFACT » :**

La DDFIP du Finistère envisage la mise en place d'un service facturier dédié à la dépense du secteur public local au sein du SGC de Landerneau. Le service facturier est un centre unique de traitement des factures placé sous l'autorité du comptable public, il est composé d'agents issus des services de l'ordonnateur et du poste comptable.

L'installation de ce SFACT est envisagée pour septembre 2022, la commune et la communauté de communes de LANDERNEAU devraient participer à cette démarche dans un premier temps.

La Direction a rappelé que, dans le cadre des SFACT, les agents des deux administrations conservaient leur statut ainsi que le traitement et régime indemnitaire de leur administration d'origine.

Du point de vue de la Direction, ce type d'organisation permettrait : « *une rationalisation de la dépense au service d'une plus grande efficacité, une meilleure maîtrise des délais de paiement, ainsi qu'une qualité comptable améliorée....* ».

Lors de son intervention, la délégation **F.O.- DGFIP29** a rappelé que l'organisation en SFACT n'est pas une nouveauté puisque le premier lancement de ce type d'organisation

fort médiatisé à l'époque, remonte à 2017...les bilans présentés depuis par la DGFIP quant à leur fonctionnement ont été comme toujours largement enjolivés....

Force est de constater que le Directeur général fait désormais le forcing auprès des départements pour adosser les SGC issus du NRP à des SFACT puisque le contrat d'objectifs et de moyens de la DGFIP prévoit 60 SFACT à l'horizon 2022, à l'heure actuelle 27 projets seraient en cours...

**Pour F.O.- DGFIP29, cette volonté du DG de rendre, coûte que coûte, les SGC SFACTO-compatibles s'inscrit dans sa logique de massification et d'industrialisation des tâches allant de pair avec la logique NRP pour, in fine, pouvoir réaliser des économies d'échelles et donc encore plus de compression de personnel... !**

Même si, pour l'heure, le comptable public conserve son rôle et ses missions, la banalisation voire l'évaporation de la frontière entre le prescripteur et le payeur, nous amène à penser que l'idée future d'une réminiscence de l'agence comptable ne peut être complètement écartée ainsi que la menace sur le principe de séparation ordonnateur/comptable. !

## **Questions diverses :**

### **Point sur la situation sanitaire :**

La Direction a fait état de cas positifs et contacts dont les situations sont suivies par l'ARS en ce qui concerne les procédures d'isolement. Concernant la restauration collective, la Direction va rappeler notamment sur les structures de Quimper à la vigilance et au respect des règles prévues dans le cadre du protocole de l'assurance maladie notamment en ce qui concerne la jauge de 4 m<sup>2</sup> par convive.

Concernant le télétravail, la Direction a rappelé que 400 conventions étaient enregistrées, pour 700 agents équipés à ce jour d'ordinateurs portables. Les objectifs du DG de passer à 3 jours en télétravail dans le contexte d'activité épidémique n'est pas atteint à ce stade.

**F.O.- DGFIP29** a rappelé sa position concernant le volontariat sur le sujet du télétravail, Par ailleurs, nous avons souligné le décalage existant entre le discours et les actes au regard de situations qui nous remontent du terrain et font état de refus sur des demandes en télétravail..La Direction a reconnu des « *phases de réflexion* »...(sic) sur le sujet et s'est engagée à revenir vers les chefs de services..

### **Fond alloué pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents :**

La Direction a rappelé que ce fonds doté de 10 millions d'euros au niveau national est réparti dans les départements, (110 000 € pour la DGFIP29 ) autour de 4 axes :

- cadre de vie au travail,
- démarche éco-responsable,
- sensibilisation aux innovations,
- responsabilité sociale de la DGFIP.

La Direction a expliqué avoir lancé dernièrement au sein du réseau un appel à idées auprès des agents afin de faire émerger des propositions du terrain....Après recueil et analyse de faisabilité, les projets retenus feront l'objet d'un vote dédié en Comité technique local avant la fin mars 2022.

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que ce fonds alloué d'une centaine d'euros par agent intervient à l'heure où le NRP n'en finit plus de produire ses effets délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des personnels. ! **Après sa politique de la terre brûlée, le Directeur général espère sans doute faire digérer définitivement le NRP aux personnels grâce à un fond spécial qui représente en réalité qu'une centaine d'euros par agent...**

**Alors que les collègues ne savent plus comment s'y prendre pour mener à bien leurs missions et trop souvent perdent pied, il est peu probable que cette aumône sera de nature à leur sortir la tête de l'eau et à leur regonfler le moral pour l'année 2022... alors qu'ils s'apprêtent à prendre sur la tête la 18ème vague des suppressions d'emplois !!!**

En tout état de cause et à l'instar de notre position sur les crédits du CHS-CT, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que ces fonds ne devaient pas servir à financer des travaux ou prestations relevant des obligations légales de l'employeur : nous serons vigilants pour que l'ensemble des propositions qui remonteront du terrain puisse être examiné.

### **Volet emplois 2022 à la DDFIP29 :**

Le chiffre de 1506 suppressions d'emplois a été confirmé lors du dernier comité technique de réseau le 7 décembre dernier. Pour **F.O.- DGFIP29**, cette nouvelle saignée est insupportable pour les agents et lourde de conséquence pour l'exercice quotidien des missions. En séance, **F.O.- DGFIP29** a d'ailleurs à nouveau alerté sur les situations très concrètes et très préoccupantes de plusieurs services départementaux impactés par des restructurations récentes ou en cours et dont les effectifs en place ont de grandes difficultés pour résorber les charges de travail...

C'est dans ce contexte et en amont du comité technique local dédié qui se tiendra le 11 janvier prochain, que la délégation **F.O.- DGFIP29** a demandé à la Direction des clarifications sur l'impact du volet « emplois » 2022 en ce qui concerne les services de la DDFIP du Finistère.

En réponse, la Direction a fini par évoquer la suppression de 24 emplois au titre de 2022 sur les services départementaux..en parallèle l'opération de « relocalisation » d'un centre de contact des professionnels sur Morlaix prévoit l'implantation de 41 emplois ayant vocation à intervenir sur le périmètre des départements des Yvelines et du Val de Marne...cherchez l'erreur... !!!

Ainsi les années se suivent et se ressemblent..le rouleau compresseur des suppressions d'emplois est plus que jamais en marche....Comme nous nous y attendions, force est de constater que les opérations de « relocalisation » dont le Directeur Général a fait la promotion très politique auprès des élus ne change rien à l'affaire.. bien au contraire... !

**Les agents des finances publiques en ont marre d'être  
exemplaires !  
Alors messieurs les décideurs,  
laissez-nous nos missions et rendez-nous nos emplois !**

**La délégation F.O.- DGFIP :** Murielle MORICCI (PCRP Quimper), Florence JAVELOT (EDR), Julie ROLLAND (SGC Brest), Thibaut CHAPLAIN (EDR), Thierry ROLLAND (SIP/SIE Châteaulin), Erick GUERRY ( Permanent **F.O.- DGFIP29**).